

DELIBERATION N° 41**Tarifs des restaurants sociaux pour l'année 2015****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
 Nombre de conseillers en exercice : 39
 Nombre de présents : 29
 Nombre de votants : 33*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Luce BUICHE

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi de finances 2014 et le budget communal,

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 du 02 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- revaloriser, à compter du 1^{er} janvier 2015, tous les tarifs (repas et boissons) de 10 cts sauf le tarif visiteur qui est revalorisé de 50 cts
- maintenir inchangés le tarif des personnes bénéficiant du minimum vieillesse (suite au gel jusqu'en octobre 2015 des revalorisations)

	Tarifs 2014	Tarifs 2015 (au 1/01/2015)
REPAS		
Personne bénéficiant du minimum vieillesse/stagiaire non rémunéré	2,90	2,90
Personne âgées de plus de 65 ans	5,10	5,20
Résident	5,10	5,20
Personnel communal/stagiaire rémunéré	4,70	4,80
Conjoint de moins de 65 ans	7,05	7,15
Conjoint personnel communal	7,05	7,15
Enfant personnel communal jusque 6 ans	3,35	3,45
Enfant personnel communal jusque 14 ans	5,10	5,20
Visiteur	8,50	9,00
BOISSONS		
Eau plate (50 cl)	0,90	1,00
Verre de vin (12 cl)	0,90	1,00
Bouteille de vin rouge/rosé (25 cl)	0,90	1,00
Cidre - Bière	0,90	1,00
Eau gazeuse	1,00	1,10
Café gourmand (café + pâtisserie du jour)	1,20	1,30
Café	0,70	0,80
Goûter spécial (viennoiserie)	1,20	1,30
Goûter (pain)	1,00	1,10

☞ Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**
ADOPTE les propositions ci-dessus, par :

- **32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"**
- **1 voix "Contre": M. Pierre Blondel**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--